Département de la Sarthe

Commune de Saint-Denis-d'Orques

Reçu à la Préfecture de la Sarthe
Le : 07 MAI 2026

DCL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril, vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, les vingt-trois mars s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Damien LEVRARD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Damien LEVRARD, Annabelle MELAINE, Jean-Luc PAVARD, Bernard LEJEUNE, Béatrice MARTIN, Etienne SOW, Marc BAUDRY, Sébastien HERIN, Julie LELONG, Christelle GALOPPIN, Christian BERGER, Alexandra VINCENT et Cécile COUPE.
Formant la majorité des membres en exercice.
Nombre de conseillers présents : 13

Absents excusés :
M. Daniel FRANÇOIS ayant donné pouvoir à Cécile COUPE
Mme Adèle DOURET ayant donné pouvoir à Mme Annabelle MELAINE,

Absents non excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Madame Annabelle MELAINE.

DÉLIBERATION N°2026-017 : VOTE DES TAUX 2026

Le Maire présente aux conseillers le document envoyé par la DGFIP.

Le produit estimé sur les trois taxes que sont le foncier bâti, le non bâti et la taxe d'habitation s'élève à 352 609 €. Le produit fiscal total selon le formulaire 1259 pour l'exercice 2026 est de 278 840€.

Les taux proposés sont les suivants :

Taxe foncière sur le bâti	32.74
Taxe foncière sur le non bâti	28.45
Taxe d'habitation	16.75

Le Maire rappelle au conseil municipal que le programme électoral incluait l'engagement de ne pas augmenter les impôts locaux.

La reconduction des taux 2025 et identique pour 2026 impacte la recette des taxes locales d'une baisse de 22 360€ pour le budget 2026.

Le maire propose donc de reconduire les mêmes taux que l'année passée avec les informations connues au jour de la séance.

Publié le : 02/10/2026 18:24 (Europe/Paris)
Par : La Mairie de Saint-Denis-d'Orques
https://www.intramuros.org/saintdenisdorques/documents_administratifs/81106

Au vote

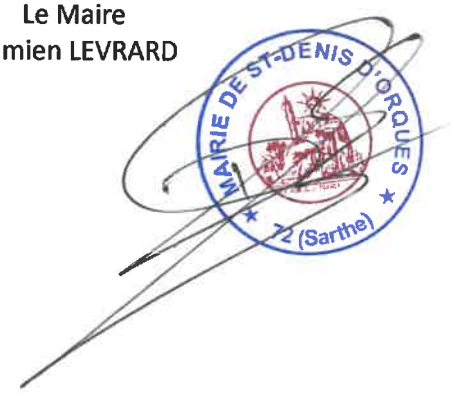
Pour 15	Contre 0	Abstention 0

Le Conseil Municipal,
DECIDE de reconduire les taux 2025 sur l'année 2026.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

À Saint-Denis-d'Orques, le 29 avril 2026,

Le Maire
Damien LEVRARD



Publié le : 02/10/2026 18:24 (Europe/Paris)
Par : La Mairie de Saint-Denis-d'Orques
https://www.intramuros.org/saintdenisdorques/documents_administratifs/81106